



Genève, le 27 novembre 2024

Le Conseil d'Etat

4729-2024

Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche
Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Envoi par courriel
Madame Sonja Henrich
Sonja.henrich@sbfi.admin.ch

Concerne : **modification de la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec intérêt du projet de révision partielle de la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) et vous en remercie.

Notre Conseil approuve la révision partielle de la LEHE par le biais de l'ajout de l'art. 25a tel que proposé.

Notre Conseil soutient ainsi la pérennisation du projet pilote PiBS qui permet aux détentrices et détenteurs d'un certificat de maturité gymnasiale ou d'un certificat de maturité professionnelle dans un autre domaine d'études d'accéder directement aux filières d'études bachelor intégrant une partie pratique dans le domaine MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique). Ce dispositif représente un instrument supplémentaire pour atténuer la pénurie de personnel qualifié à laquelle notre canton est sensible.

Vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

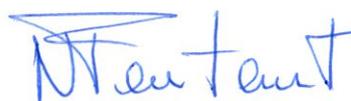
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

La présidente :



Nathalie Fontanet

Annexe : Prise de position

Modification de la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

Le projet pilote PiBS a rempli ses objectifs d'augmenter le nombre de diplômés dans les disciplines MINT, de renforcer l'orientation pratique des titulaires d'une maturité gymnasiale et d'accroître la proportion de femmes dans ce domaine.

En conséquence, le Conseil d'Etat du canton de Genève approuve la révision partielle de la LEHE avec l'ajout de l'art. 25a tel que proposé. La pérennisation du projet pilote PiBS permettra aux détentrices et détenteurs d'un certificat de maturité gymnasiale ou d'un certificat de maturité professionnelle dans un autre domaine d'études la possibilité d'accéder directement aux filières d'études bachelor intégrant une partie pratique dans le domaine MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique).

Bien que ses effets ne soient pas visibles sur le plan macroéconomique, en raison de la faible proportion des effectifs PiBS en comparaison de celles des filières standards, la filière a un réel impact au niveau microéconomique, comme en témoignent les entreprises concernées. Le modèle PiBS renforce en outre les liens entre les hautes écoles spécialisées et les entreprises.